

Direction vie associative

Mission événements, communication et ressources numériques

Affaire suivie par Marie Garreau
Tél. 06 18 66 78 47

Nantes, 23 février 2026

Objet : Avis de publicité et de mise en concurrence pour l'occupation du domaine public d'emplacements réservés pour l'exercice d'une activité de restauration rapide dans le cadre du festival SPOT 2026

La Ville de Nantes présente publiquement ce qui suit :

Dans le cadre du festival SPOT 2026 organisé par la Direction vie associative de la Ville de Nantes, Nantes métropole met à disposition les emplacements suivants sur le Cours Saint Pierre situé sur la Commune de Nantes :

- **2 emplacements Cours Saint Pierre – vendredi 5 juin au soir et samedi 6 juin 2026 au soir de 18h30 à environ minuit – formule repas (attention, présence obligatoire sur les deux soirs)**
(camion food-truck, remorque / triporteur ou vélo cargo)

ET

- **2 emplacements Cours Saint Pierre – samedi 6 juin 2026 après-midi (13h30 – 18h30) – formule goûter / grignotage sucrée (attention, présence uniquement le samedi après-midi)**
(tripporteur ou vélo cargo)

A - Périodes d'occupation

- vendredi 5 et samedi 6 juin de 18h30 à environ minuit - formule repas rapide
- samedi 6 juin après-midi de 13h30 à 18h30 - formule goûter / grignotage sucrée

B - Droits d'occupation

- Article 3 – 4 de la taxe journalière 2026 : 2,68 € - le m²/jour

C - Contenu du dossier de candidature à remettre

Les plis transmis devront contenir l'ensemble des documents suivants :

1. la fiche de candidature
2. une présentation / carte des produits proposés à la vente
3. le tableau des souhaits
4. la photocopie de la carte de commerçant ou artisan ambulant en cours de validité
5. un extrait K-bis datant de moins

6. une attestation d'assurance civile professionnelle se rapportant à l'exercice d'activités non sédentaires
7. une attestation de formation spécifique en hygiène alimentaire

L'ensemble des documents sont à disposition sur le site Nantes mon Commerce :

- www.moncommerce.nantesmetropole.fr

D - Critères d'appréciation

Les candidatures seront examinées selon les critères suivants :

- être déclaré comme commerçant non sédentaire,
- fabrication maison des plats, respect de la saisonnalité,
- présentation de la carte des produits proposés et leurs tarifs,
- utilisation de circuits courts,
- traçabilité des produits et des fournisseurs (établir la liste des fournisseurs),
- utilisation de contenants, sacs et autres ustensiles biodégradables (zéro plastique à usage unique) – accepter la possibilité que le festival mette en place des boîtes consignées pour la restauration du public (géré par l'organisation du festival),
- prévention, tri, valorisation des déchets (huiles usagées, biodéchets entre autres) – travail en lien avec l'association Aremacs à laquelle l'organisation du festival fait appel pour la gestion des déchets,
- tarification abordable,
- autres mesures en faveur du développement durable,
- propreté et esthétisme du véhicule.

Contacts

- Le dossier de candidature (fiche de candidature et justificatifs demandés) pourra être déposé au plus tard **le vendredi 13 mars 2026** : par mail à l'adresse suivante : marie.garreau@mairie-nantes.fr
- Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Marie GARREAU (06 18 66 78 47).

Publicité faite sur le site internet Nantes mon Commerce :
www.moncommerce.nantesmetropole.fr

Affichage au siège de Nantes Métropole, des mairies annexes et au service Gestion et Action Commerciales de l'Espace Public, Manufacture des Tabacs, 11 boulevard de Stalingrad.